PLAN LOCAL D'URBANISME

Document arrêté

HATTSTATT

3. Règlement graphique

3c. Constructions isolées en zones A et N

Document arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 20 février 2018

Le Maire

Le Maire,
Pascal HUSTEFANI

20 février 2018

LIMITES

limite communale

limite de zone ou de secteur

constructions à usage d'habitation isolées en A et N

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.

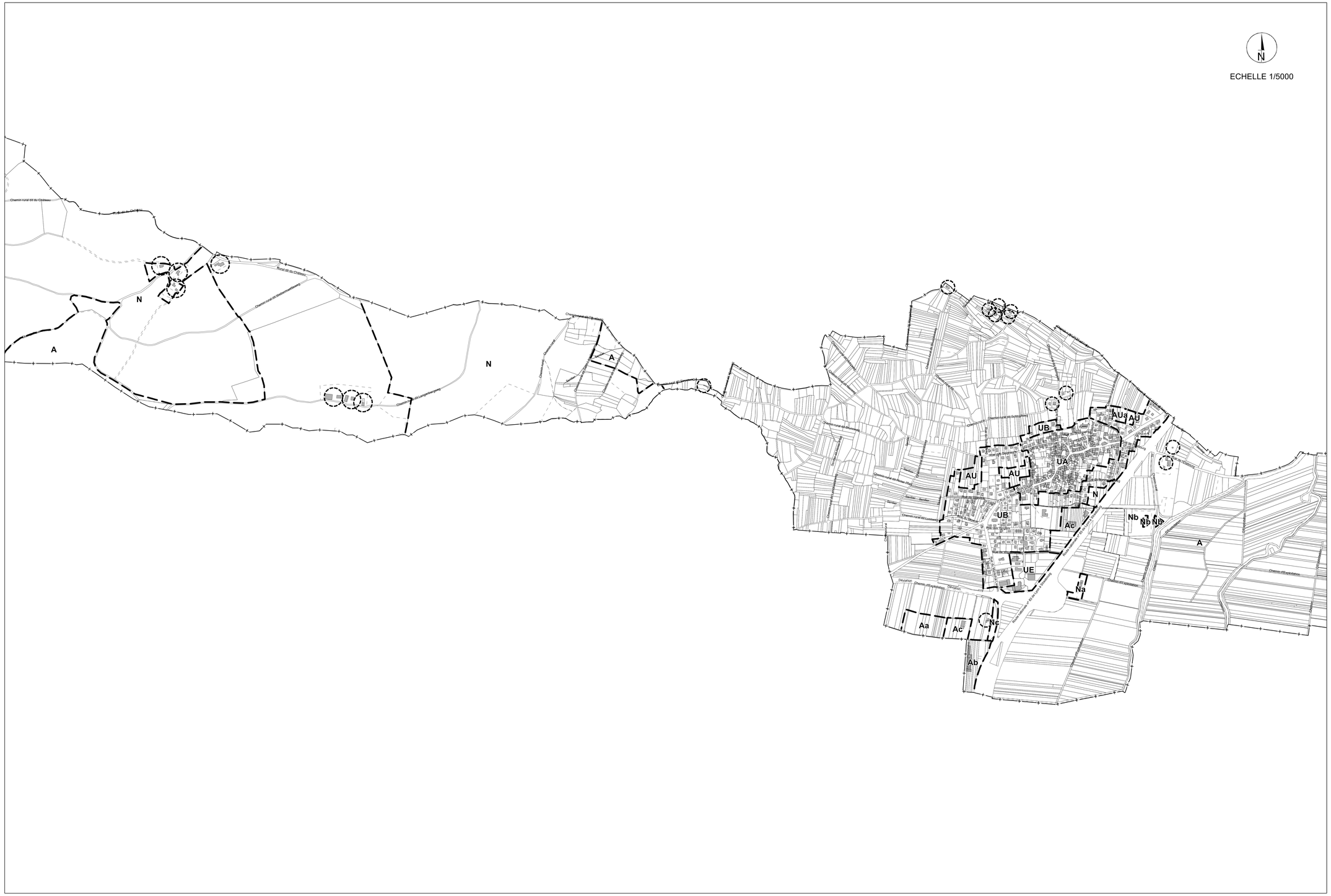
N
ECHELLE 1/5000
A
N
N
A
AUa
AU
UB
UA
AU
AU
N
UB
Ac
Nb
Nb
Nb
A
UE
Na
Aa
Ac
Nc
Ab
Chemin d'Exploitation
Chemin d'Exploitation
Chemin d'Exploitation
Chemin rural du Moulin
Chemin rural Lusenberg
Chemin rural du Sonnenberg
Chemin rural du Sonnenberg
Chemin rural du Sonn